



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 14 NOVEMBRE 2025

Date de convocation 08/11/2025	
Date d'affichage 08/11/2025	
Nombre de conseillers	
En exercice :	12
Présents :	8
Votants :	10

Le 14 novembre deux mille vingt-cinq à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur Jean-Paul RIBIERE, maire.

PRESENTS : Mme COCHET Brigitte, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme CHARLET Viviane, adjoint, M. LECOCQ Nicolas, Mme DJIDEL Khaoukha, M. KALWAK Johnny, Mme MOREL WARE Gaëlle

ABSENTS EXCUSES : M. NDJIKESSI Thierry, M. DE-GEITERE Ulysse

ABSENTS : M. CRETAIN Thomas, M. DELENCLOS Gérard.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Philippe BRULE

Mr Philippe BRULE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance de réunion de Conseil Municipal.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire demande l'approbation du procès-verbal du 20 septembre 2025. Aucune objection n'est émise.

Mr Philippe BRULE signe le procès-verbal.

2 – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le maire informe son Conseil Municipal que la trésorerie nous demande d'émettre une décision modificative à notre budget.

DI / Chap 204 / Art 2041582 / Op 47 +27000 €

DI / Chap 21 / Art 2152 / Op 500 - 27000 €



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte l'exposé qui précède,**

Adoptée à l'unanimité

3 – CHOIX DES CONTRATS VIDEO-PROTECTION

Monsieur le maire rappelle les deux solutions possibles, soit par l'acquisition du matériel (85000 € HT+ 2000 € de maintenance annuelle – non compris le remplacement des caméras défectueuses) ou contrat en leasing sur 5 ans renouvelable ou non.

Les coûts sont de nouveau analysés, ainsi que les prestations annexes.

L'ensemble du Conseil Municipal évoque que le contrat de leasing serait plus judicieux que l'achat du système dans sa globalité, rien que pour la maintenance et le remplacement en cas de défaillance.

A la demande d'un conseiller municipal il est précisé qu'il n'est pas prévu de caméra à l'école selon l'étude de la préfecture.

Il est rappelé que les caméras seront installées sur les poteaux existants du village sauf une caméra Aux Landes et une au stade.

Il est à noter la recrudescence des vols et cambriolages à Talmontiers et des villages alentours.

L'offre retenue est celle du leasing sur 5 ans et l'installation de cette vidéo protection se fera dans les mois à venir.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte l'exposé qui précède,**

Adoptée 8 pour – 1 contre – 1 abstention

4 – COMMISSION APPEL D'OFFRES

Une observation du contrôle légalité portant sur la délibération du 10 juillet 2025 sur la commission appel d'offres a été émise.

Cette commission est composée de :

- du maire Président de plein droit de la commission
- 3 membres titulaires du CM élu par le conseil à la représentation proportionnelle – 3 membres suppléants - scrutin de liste

Monsieur le maire demande si une liste avec 3 membres titulaires + 3 suppléants se présente.



Une liste avec 3 membres titulaires + 3 suppléants est établie :

Titulaires :

Gaëlle MOREL WARE
Nicolas LECOCQ
Philippe BRULE

Suppléants :

Khaoukha DJIDEL
Brigitte COCHET
Viviane CHARLET

Le maire est président de plein droit de la commission d'appel d'offres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte l'exposé qui précède,**

Adoptée à l'unanimité

5 – RETROCESSION DE LA PARCELLE C1002

A la demande des propriétaires de la parcelle, monsieur le maire demande à son conseil Municipal l'autorisation de régulariser la rétrocession de la partie de la parcelle C1002 récemment vendue, contenant un poteau réseau électrique et des canalisations éventuelles à la commune.

Monsieur le maire demande à son conseil municipal de :

- Accepter le transfert de la partie de la parcelle C1002 à la commune à l'euro symbolique
- Les frais notariés et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur
- D'habiliter monsieur le maire à signer la rétrocession et tous les actes annexes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte l'exposé qui précède,**

Adoptée à l'unanimité



6 – REGULARISATION DE LA VENTE DE LA PARCELLE N°ZE135

A la demande des propriétaires de la parcelle ZE70 qui ont relancé le notaire, monsieur le maire demande à son conseil municipal l'autorisation de finaliser la vente de la parcelle voisine ZE135.

Une délibération de 2008 a été prise dans ce sens mais la vente, pour des raisons inconnues n'avait pas été finalisée.

La commune souhaite régulariser et clore le dossier de vente de la parcelle ZE135 d'une contenance de 32 ca, en faveur de l'habitant propriétaire de la parcelle ZE70 voisine.

Le prix de vente était et reste 576 € soit 18€ le m² - les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte** l'exposé qui précède,

Et **autorise** monsieur le maire à signer l'acte de vente auprès du notaire et tous les actes annexes.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Noël de la commune le 20 décembre prochain.
- Demande de subvention d'une association hors commune
- Réunion publique de sécurisation de la D915 en instance suite modification des normes de sécurité
- Demande d'implantation temporaire Food truck
- Recensement 2026 de la commune
- Effectif école à la rentrée 2026-2027

Fin séance : 19h30.

**Le maire,
Jean-Paul RIBIERE**

